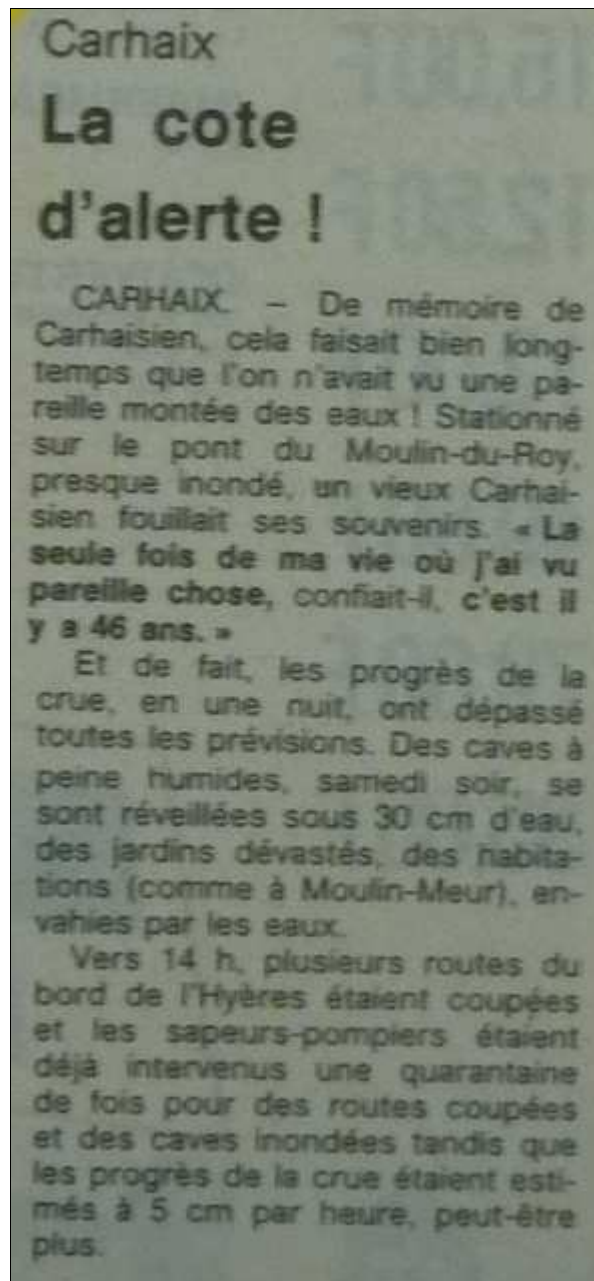




## Extraits des journaux

OUEST FRANCE



*Ouest France du 11/01/1982*

Carhaix

## INONDATIONS: les pompiers à rude épreuve hier encore



La route de Moulin-Meur-Petit-Carhaix prise par les eaux, comme la maison de M. et Mme Ribaud.



Les prairies de Lamprat: un immense lac.

*Ouest France du 12/01/1982*

La crue de l'Hyères et du canal de Nantes à Brest était sensible dès le lever du jour lundi. Les deux cours d'eau n'avaient cependant pas regagné leur lit, tant s'en faut. Les prairies riveraines étaient toujours inondées et certaines voies encore interdites à la circulation.

A Lamprat, les pâturages bordant l'Hyères formaient un immense lac. La chapelle Sainte-Catherine, en cours de restauration, était également envahie par les eaux. La maison de Moulin-Meur dont les occupants avaient dû être évacués et relégués par M. Jean Rollou, était d'un accès toujours difficile.

La route touristique menant de Moulin-Meur à Petit-Carhaix était impraticable sur plusieurs centaines de mètres et il fallut à M. et Mme Ribaud, chasser des curieuses pour quitter leur habitation, heureusement construite sur un promontoir et dont la cave, seule, était prise par les eaux.

Il y en eut bien d'autres. Après être intervenus sans désamparer, dimanche, de 6 h du matin à 22 h, les pompiers étaient constamment en alerte lundi. Quinze membres du centre de secours répondaient aux appels émanant de divers secteurs de la ville et de la campagne. On estimait lundi midi à près de 70 les demandes d'assistance pour caves inondées.

Beaucoup d'eau, les pompiers bénévoles à rude épreuve, quelques engorgés pour certains riverains des cours d'eau. Mais les dégâts sont mineurs, comparés à ceux subis par d'autres localités.

*Ouest France du 12/01/1982*



*Ouest France du 12/01/1982*

# L'Hyères déborde

Depuis 6 h 30 hier matin, tout le corps de sapeurs-pompiers était en alerte. L'Hyères a considérablement grossi et est sortie de son lit.

De très nombreuses caves ont été inondées. A 16 h 30 hier, les pompiers étaient à leur trentième intervention. Entre Moulin-du-Roy et Petit Carhaix, ils ont dû évacuer des animaux : 1,50 m d'eau recouvrait la chaussée à cet endroit.

« Tout le corps des sapeurs-pompiers est sur le pied de guerre. Je suis au téléphone depuis 6 h ce

matin, on nous appelle de partout », disait le lieutenant Louis Le Mignon, commandant des pompiers. « La situation est dramatique. J'ai dû prévenir le maire ».

Au P.C. des pompiers, tout le monde était à la tâche. Pendant toute la journée et une partie de la nuit, ils n'ont pas eu une minute de relâche. La neige qui a fondu rapidement et la pluie qui a suivi, sont à l'origine de cette situation catastrophique pour les riverains de l'Hyères.

« Les dégâts sont importants, ajoute le lieutenant Le Mignon, et certains habitants partis en week-end ne savent pas que leur cave est inondée ». De mauvaises surprises attendent les absents.

## Une maison évacuée

Les pompiers ont dû procéder à l'évacuation d'une maison d'habitation hier après-midi, au lieu-dit Moulin-Meur. Les résidents ont été relogés chez M. Rohou, ancien maire de Carhaix.

*Télégramme du 11/01/1982*



Situation dramatique hier pour les riverains de l'Hyères. La rivière a débordé, envahissant caves et jardins.





## Extraits des archives de la DDEA 29

### DÉGÂTS APRÈS LES CRUES DE JANVIER 1982

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE — DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT — SERVICE ROUTES — SUBDIVISION DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU 29119 — Téléphone (98) - 81.76.45	CHATEAUNEUF-du-FAOU, le 16/01/82
--	----------------------------------

N O T E pour Monsieur le Chef du Service  
H.E.C.

OBJET : Canal de NANTES à BREST.  
Inondations des 10, 11 et 12 janvier 1982.

REFER : note D.A.I. du 28/01/1982.

En réponse à la note de Monsieur l'Adjoint au Directeur pour les infrastructures et relative aux dégâts des crues des 10, 11 et 12 janvier derniers, je vous adresse ci-joint :

1°) une carte au 1/5000ème du canal de NANTES à BREST indiquant les secteurs inondés tant en zone urbaine qu'en zone rurale (ceci pour la subdivision de CHATEAUNEUF-du-FAOU).

Il est à noter que le canal a débordé sur l'ensemble de son cours, et ce à compter du 10 janvier 1982 aux environs de 0 heures pour ne retrouver son lit que le 12 janvier aux alentours de 17 heures. Ceci n'est valable que pour le chemin de halage (les prairies avoisinantes étant souvent de niveau inférieur au chemin de halage et de contre-halage sont restées plus longtemps immergées).

2°) l'état des routes inondées :

a) la voie communale n° 3 de CHATEAUNEUF-du-FAOU au Gwaker sur une longueur de 300 m après la passerelle, l'eau ayant contourné la maison éclusière, a imposé une déviation complète (h: 0,50 m).

b) la voie communale n° 15 de CHATEAUNEUF-du-FAOU (Pont du Roy à Boudrach) en agglomération sur une longueur de 120 m au Quai Guivarch imposant une déviation complète (h : 1,00 m) ; et sur une longueur de 200 m avant d'arriver au village de Boudrach, ce qui a eu pour effet d'isoler complètement le village durant 48 heures (h : 0,50 m).

c) Chemin départemental n° 72 au Pont-Pol dans les virages de Pen ar Stang, la circulation se faisait sur une demi-chaussée, la hauteur se situant à 0,50 m au point le plus bas de la chaussée.

Les interruptions de circulation, ou la circulation par demi-chaussée ont duré 48 heures depuis le dimanche 10 janvier à 16 heures jusqu'au mardi 12 à 16 heures.



3°) une photocopie des dégats aux ouvrages du Canal (dont un exemplaire original avec documents photographiques vous ont déjà été transmis le 15 janvier 1982) étant précisé que les voies communales et le Chemin Départemental n° 72 n'ont pas subi de dégats. Seul un balayage de la chaussée a été nécessaire.

4°) Commentaire général sur les causes et les remèdes à apporter

Le canal (rivières canalisées, Aulne et Hyères) a depuis quelques années un régime "torrentiel". Il suffit souvent de 8 à 10 jours consécutifs de pluie pour que le canal atteigne une cote très élevée voisine de la cote maximale du lit. Ceci est dû pour partie à la suppression des talus, aux nouvelles cultures (maïs) et à l'imperméabilisation des sols.

Quant aux remèdes, j'estime qu'il serait souhaitable de mettre en place un gros programme de curage des rigoles de ceintures du canal. Ceci n'aurait sans doute pas pour effet de supprimer les crues, mais pourrait tout au moins les atténuer et permettrait de drainer rapidement les terrains longeant le canal.

De plus, dès que la cote du canal atteint la cote de vigilance à CHATEAUNEUF-du-FAOU, nous intervenons sur la vanne du pertuis de CHATEAULIN (vanne à ouvrir). Ceci n'a en fait qu'un effet psychologique sur la population, mais nous sommes cependant tenus de le faire. Il faut une demi-journée à 3 personnes pour remonter la vanne. Il serait sans doute utile de l'électrifier. Ce qui paraît simple et peu onéreux.

Dans le cadre des préventions contre les crues, il serait sans doute possible également de transformer les pertuis en barrages écrêteurs de crues. Ceci implique cependant de gros moyens financiers.

Le Chef de Section des T.P.E.  
Subdivisionnaire,

J.P. GOURVENNEC.

P.J. : 4 plans en 2 ex.  
1 état estimatif des dégats

Destinataires :

- C.S.H.E.C. (2)
- C.S.R.
- Sub. CHATEAUNEUF-du-FAOU

*Écluse de Stervalen*





*Écluse du Ster*



*Écluse de Kergoat*

